



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GARDE EN OISANS DU DIMANCHE 7 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le sept du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de La Garde-en-Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Pierre GANDIT, Maire, à 17h00.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : Dix.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 juin 2015

### **PRESENTS :**

MM. Pierre GANDIT, Maire ; Daniel PONCET, 1<sup>er</sup> Adjoint ; Baudouin LE CHATELIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme Agnès CHALVIN, Conseillère Municipale ; MM. Ludovic GIRARD, Yoann HABERT, Gilles PEIX, Guy PERRIER, Conseillers Municipaux.

### **ABSENTS EXCUSES :**

M. Alain LANGER, Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à M. Gilles PEIX ;  
M. Jean CHALVIN, Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à M. Pierre GANDIT.

Monsieur Baudouin LE CHATELIER est élu Secrétaire de séance, à l'unanimité.

*Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 18 avril 2015 qui est adopté.*

### **1 - Réfection du chemin public traversant le village et du mur de soutènement au Ribot-d'en-Bas – Choix des entreprises.**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle que la Commune a lancé le 19 mai 2015 une consultation pour la réfection du chemin public traversant le village et du mur de soutènement au Ribot-d'en-Bas et expose aux membres du Conseil les résultats de l'ouverture des plis lors de la Commission d'Appel d'Offres du 30 mai 2015.

Deux entreprises ont visités le chantier mais seule l'entreprise SCBO du Bourg-d'Oisans a remis une offre.

Vu la décision prise par la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SCBO pour un montant total de 44.132,96 € HT. Accord à l'unanimité.

### **2 - Travaux de la façade du Prieuré - Décision et demande de subvention dans le cadre du plan de relance départemental.**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire propose au Conseil d'effectuer cette année la réfection des façades du Prieuré. Une estimation a été faite pour un montant total de 45 723,55 € HT ; soit, 37 399,95 € HT pour les façades Nord, Sud et Est plus 8 323,60 € HT pour la façade Ouest, cette dernière nécessitant un traitement particulier du fait de son aspect historique). Une demande de subvention sera demandée au Conseil Général de l'Isère dans le cadre des contrats territoriaux et du plan de relance départemental qui pourrait nous permettre d'obtenir une subvention supplémentaire de 10%.  
Accord à l'unanimité.

### **3 - Convention urbanisme avec la Communauté de Communes de l'Oisans.**

Le Maire expose au Conseil, que suite au désengagement de l'Etat, les dossiers d'urbanisme ne pourront plus être traités auprès de la DDT de Vizille. Certains dossiers nécessitant une étude approfondie, la Communauté de Communes de l'Oisans propose la création d'un service commun mutualisé d'instruction des autorisations des demandes d'urbanisme. A cet effet, le Maire présente à l'assemblée la proposition de convention entre les Communes de l'Oisans et la Communauté des Communes de l'Oisans relative à la mise en place d'un tel service. Le coût estimatif du recours à ce service serait, pour notre commune, d'environ 700 €. Accord à l'unanimité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et quart du soir.**

A La Garde-en-Oisans, le 10 juin 2015.

Le Maire,  
Pierre GANDIT.

